

L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

octobre 2009

n°5

L'édito du Maire

C'est toujours à cette saison que les feuilles commencent à tomber et hélas, aussi, les feuilles d'impôts. Certains trouveront que la note est salée, cela est dû à une double conjoncture.

Tout d'abord comme expliqué au précédent bulletin les taux ont été augmentés, cela faisait tout de même 3 ans qu'ils étaient figés.

Ensuite, les bases ont été revalorisées par l'État un peu plus qu'auparavant, la majoration était de 1,95% en 2007, de 1,47% en 2008, elle a été de 2,60% en 2009.

En revanche et comme annoncé, la baisse de la part du syndicat intercommunal a été respectée.

Les questions se posent donc :

- Faut-il augmenter les taux d'imposition tous les ans afin que l'habitude s'établisse ?
- Faut-il les relever de temps en temps, la piqûre de rappel étant plus douloureuse ?

J'attends vos réponses qui seront sans nul doute discordantes.

Pour les ordures ménagères qui dépendent de la compétence de la Communauté de Communes de Pays Riolois (CCPR) le taux n'a pas varié (12,63%). Certains pensent que le mode de calcul est mauvais, je comprends leur point de vue.

Une étude va être engagée par la CCPR pour mettre en place, si des conditions de fiabilité sont réunies, une redevance incitative qui serait calculée sur les rejets produits.

Le Maire
Roland GASTINE

Vigilance pour tous

Des vols ont été commis à Perrouse et de faux sourds-muets vous ont sollicité. Il serait utile que chacun soit vigilant et relève les numéros de voitures suspectes.

Vous pouvez les communiquer au Maire sous couvert d'anonymat si vous avez des craintes.

⇒ Avec ce bulletin, nous vous proposons une fiche des informations utiles de Perrouse et Villers le Temple.

À garder précieusement à portée de main.

Salubrité publique

Tous les habitants qui possèdent, au droit de leur habitation, de la pelouse sur le terrain communal entretiennent régulièrement le gazon en lieu et place d'un employé communal.

Il est toutefois très désagréable d'avoir à tondre des crottes de chien d'autant qu'il s'agit aussi d'un manque d'hygiène à l'égard des enfants qui se rendent à l'école. Les bois et les prés sont assez nombreux autour du village pour que nos amis puissent y être conduits. Il n'est pas tolérable de voir des animaux se promener sans maître pour caracoler chez le voisin.

R.G.

Appel aux bonnes volontés

Depuis les élections municipales, les travaux effectués par l'équipe en place ont été nombreux.

La commune, pour compenser la perte de bois due à la LGV, a acheté une maison rue du stade qui permet une recette supplémentaire au budget. Les élus ont en partie rénové la maison : travaux de peinture, de papier. M. DEMESMAY a remplacé les fenêtres, a posé une VMC et a sécurisé l'escalier.

Les façades du garage et une partie de celle de la mairie ont été repeintes, le bois a été lasuré. Les portes métalliques repeintes. Le couloir d'accès à la mairie a été refait, le garage et le grenier ont été vidés et le grenier a été isolé. Les chemins piétons sont taillés, les lagunages demandent un entretien continu : arrachage des joncs, suppression des herbes dans les bassins, changement des conduites abîmées, consolidation des regards. Marquage des bois pour les affouages, balayage des cours de la mairie, préparation de la diffusion du bulletin, distribution dans les boîtes aux lettres.

Cette liste n'est qu'un aperçu des travaux réalisés par les élus. Le but est de ne pas alourdir les impôts en employant du personnel ou en ayant recours à des entreprises extérieures. Le coût d'un employé communal un jour et demi par semaine s'élèverait à 8 432€ soit la moitié des recettes fiscales...

Si des personnes veulent participer à ces menus travaux, merci de vous faire connaître à la mairie. Nous exerçons nos talents les samedis et jours fériés.

Marie-Line QUELET, 1^{ère} adjointe

Histoire de Perrouse

En 1848, l'impasse de la Creuse s'appelait *rue Notre-Dame* en raison de la présence d'une vierge dans un hêtre en bout de chemin, selon les dires des anciens. Cette statue n'existe plus aujourd'hui, l'arbre ayant été foudroyé.

La *rue du Stade* était nommée *rue du Perroquet*. Pourquoi ? Était-ce dû à la présence dans cette rue d'une personne qui répétait ce qui était dit, ou à la possession par quelqu'un d'un oiseau de ce genre ? En revanche la référence à une voile de bateau paraît improbable.

Pour enrichir nos souvenirs, nous recherchons une photo de l'abreuvoir qui se trouvait vers la Mairie avant que la cour et le préau soient créés.

Merci de vos contributions.

R.G.

Souvenir Français

Le Souvenir Français est représenté dans la commune par Madame BARBIER Marguerite (06 10 29 01 05)

Le Souvenir Français a pour vocation :

- d'honorer les soldats morts pour la France dans tous les conflits ;
- l'entretien des tombes des soldats morts pour la France ;
- le devoir de mémoire

Le comité de Rioz dont fait partie la commune de Perrouse recherche des volontaires pour créer un comité de jeunes afin de transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire auquel ont droits tous les « Morts pour la France ». Se faire connaître auprès de la déléguée communale.

Assainissement

Malgré des rappels incessants nous constatons encore la présence de déchets qui n'ont pas lieu d'être évacués dans les sanitaires et qui obstruent les bacs de décantation des lagunes.

Merci d'être vigilants.

Listes électorales

Nombreuses sont les personnes qui ne résident plus à Perrouse. En conséquence, la commission de révision procédera à la radiation d'office de la liste électorale conformément à l'article R7 et 11 du Code électoral. Les nouveaux résidents devront prendre les dispositions en Mairie pour s'inscrire avant le 31 décembre 2009.

Travaux



Le point sur les travaux achevés et payés.

Trottoirs de la rue des Longs Champs

Coût hors taxes	21 590 €
Subventions	6 190 € (28,67%)

Création de fossés et d'aqueduc à Villers le Temple

Coût hors taxes	2 455,31 €
-----------------	------------

Réparations de chaussée

Coût hors taxes	1 843,85 €
Total	4 299,16 €
Subvention	1 347 € (31,33%)

Agrandissement du terrain de foot stabilisé

Montant des devis hors taxes :

Terrassement	41 450 €
Électricité	5 589 €
Main courante	5 260 €
Total :	52 299 €

Subventions notifiées :

conseil général	18 000 €
conseil régional	7 844 €
aide sénatoriale	5 000 €
Fédération Française de Football	13 000 €
Total :	43 844 €

Par ailleurs, nous remercions les bénévoles du Conseil Municipal et de l'AS Perrouse pour la pose de la main courante et des poteaux de but dont la réalisation à nécessité 232 heures de travail.

Les travaux liés à la LGV

Le rétablissement de la voie communale n°1 a été réalisé avec un certain retard pour lequel j'ai dû intervenir auprès de la Préfecture.

Il n'a pas été possible de réaliser un « tourne à gauche » pour utiliser la VC n°1 en venant de Rioz malgré l'intervention personnelle de Monsieur le Préfet auprès de la direction des routes à Nancy.

Tout n'est pas fini, il reste à déplacer le panneau « Stade de Perrouse », à réaliser une couche de roulement en liant amélioré et à poser un panneau de virage coté Perrouse.

Des passages pour tracteurs ont été réclamés afin de pouvoir défructer les parcelles situées entre la RN 57 et la LGV. En concertation avec la CCPR et aux frais de RFF, une route forestière est à établir pour débarrasser les parcelles 17, 18, 19 et 20 au Charensoi.

Récré'action

L'assemblée générale de l'association Récré'action se déroulera le mardi 27 octobre, à 20h30 à la salle de Rencontre de Perrouse.

Accueil collatif à partir de 19h45.



S.S.I.R.O.

(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)



Rentrée des classes

La rentrée des classes s'est bien déroulée, les effectifs sont en progression. Au total, le pôle éducatif accueille 122 enfants :

- 14 élèves pour Aux Les Cromary,
- 29 pour Buthiers,
- 19 pour Chambornay Les Bellevaux,
- 34 pour Cromary,
- 25 pour Perrouse Villers Le Temple
- et un élève de Palise.

L'année dernière, l'effectif était de 121 enfants.

M^{me} THOMAS est directrice du pôle éducatif, elle est déchargée de cours le mardi pour assurer ses fonctions.

Apprentissage des langues vivantes

Cette année, l'apprentissage des langues vivantes est prévu dès le CE1. Il est assuré par M^{lle} TOURDOT, M^{me} THOMAS et M. COUTELLE pour l'anglais. M^{me} BEN CHEKROUNE se charge de l'allemand du CE2 au CM2, 10 élèves sont concernés, 4 au CE2 et 6 au CM1 CM2.

Opération « un fruit pour la récré »

Le syndicat scolaire, en accord avec les enseignants a décidé de participer à l'opération « un fruit pour la récré » destinée à diversifier les habitudes alimentaires des enfants.

À la demande de certains parents, nous fournirons des fruits issus de culture biologique et à chaque fois que cela sera possible nous privilégierons les producteurs locaux.

Les fruits seront consommés par les enfants à la récréation du vendredi après-midi, dès le 16 octobre 2009.

Récital de guitare classique

Samedi 14 novembre 20h30

à la Chapelle de Villers le Temple

Stéphane Dupont est un guitariste classique au parcours peu conventionnel. Après avoir pratiqué dès l'âge de 12 ans la guitare électrique, il découvre à 26 ans la guitare classique. Révélant d'étonnantes aptitudes, il termine le Conservatoire de Besançon en une année seulement, et est admis ensuite au Conservatoire Royal de Liège, en Belgique.

Stéphane proposera pour ce concert un programme comportant des œuvres de toutes les grandes périodes de l'histoire de la musique.

Recrutement de personnel

En tant que collectivité locale, nous pouvons bénéficier de mesures qui visent à favoriser l'emploi des jeunes. La France est un des pays d'Europe de l'Ouest où le chômage des jeunes est le plus élevé. Les contrats d'aide à l'emploi (CAE) permettent aux collectivités de recruter des jeunes à la recherche d'un emploi pour les aider à acquérir de l'expérience professionnelle.

La charge de salaire qui est à payer par la collectivité représente environ 10% du salaire brut. En contrepartie, le syndicat scolaire doit en accord avec la personne recrutée proposer et payer une formation qualifiante. Le but étant que le jeune trouve un emploi après une période d'un an.

Cette personne sera opérationnelle sur le pôle éducatif dès le 19 octobre, elle secondera les enseignants, se chargera plus particulièrement de la bibliothèque, de la salle informatique.

Nous avons proposé plusieurs noms au pôle emploi qui doit vérifier que les personnes sont bien éligibles à un CAE. Je ne peux donc pas pour l'instant vous communiquer le nom de la personne retenue.

Classes de découverte

Le syndicat scolaire tient ses engagements et participe financièrement aux classes découvertes, 1 000€ sur le budget 2009 et 2 000€ sur le budget 2010. Les classes qui bénéficieront de cette semaine sont les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 soit au total 77 enfants.

La préparation de cette semaine ainsi que toutes les activités organisées par les enseignants pour alléger la somme payée par les parents sont consommatrices de temps et d'énergie.

Les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les parents et les élus qui s'impliquent sont remerciés par votre nombreuse participation aux différentes manifestations : opération bulbes, marché de Noël avec tombola, loto, marché aux fleurs et aux légumes, spectacle théâtral.

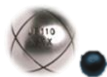
Je suis à votre disposition pour toutes vos questions ou suggestions, je suis présente aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Ainsi que le jeudi soir de 19h à 21h, en compagnie de M^{me} GUENOT Lucienne, vice-présidente.

Marie-Line QUELET, *présidente du syndicat*



Challenge de boules



Le challenge de boules « Raymond GIRARD » réservé aux habitants de Perrouse et à leurs proches a eu lieu le samedi 23 août 2009 sur le terrain de foot stabilisé de Perrouse.

Trente doublettes se sont affrontées dans la bonne humeur. Les vainqueurs sont Messieurs AMARO et PICCAND.

Une plaque souvenir a été déposée, par les organisateurs, sur la tombe de notre concitoyen.

Une somme de 291,20 € a été remise au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Président et les membres du CCAS remercient la famille GIRARD et les organisateurs.

R.G.



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a offert la carte « Avantage Jeunes » à 16 adolescents de la commune qui en avaient fait la demande pour un coût total de 96 €.

Une subvention de 50€ par élève a été votée pour aider les enfants scolarisés à Perrouse qui participeront aux classes découvertes, grâce au fonds du CCAS et avec les bénéfices réalisés lors du challenge « Raymond GIRARD ».

Deux membres du CCAS doivent être remplacés. Les volontaires peuvent se faire connaître en Mairie.

R.G.



Affouage



Les personnes désirant une part d'affouage devront remettre en mairie le bulletin joint ci-dessous avant le 1^{er} novembre 2009. Il est rappelé que la vidange de l'affouage 2008/2009 doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2009.

La mévente du bois sur la parcelle 6 et le volume des futaies n'étant pas suffisant, la distribution de l'affouage ne pourra pas avoir lieu avant janvier-février 2010, lorsque les futaies des parcelles 4 et 20 auront été martelées par l'ONF.



Bulletin d'inscription à l'affouage 2009-2010

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE : SIGNATURE :

à remettre en mairie avant le 1^{er} novembre 2009



Recyclage



Rappel des consignes de tri... notamment concernant le verre. La qualité des produits mis dans les conteneurs à verre : seuls les emballages en verre doivent y être déposés. Ni bouteille plastique, ni emballage autre que du verre ne doivent s'y trouver. En effet, ces conteneurs une fois vidés, voient leur contenu directement déposé à l'usine de transformation du verre et tout « déchet » nuit à la recyclabilité du verre ! Merci de vos efforts.



Inauguration du pôle scolaire

Le pôle a été inauguré le samedi 27 juin à 14 heures en présence de M. DURAND, Préfet de Haute-Saône, M. KRATTINGER, Président du conseil général et sénateur, M^{me} l'inspectrice d'académie, M^{me} GRANDCLÉMENT, Trésorier de Rioz, MM. les Maires des cinq communes qui composent le syndicat, les enseignants, les élus des conseils municipaux et des habitants des cinq communes.

La visite des locaux a permis aux personnes qui n'ont pas d'enfants scolarisés de connaître les lieux. C'était d'ailleurs un souhait du conseil syndical, l'inauguration était également l'occasion pour ceux qui participent au financement de l'école le moment privilégié pour la découvrir.

Je tiens à remercier particulièrement les élus du conseil syndical et M^{me} GUENOT Lucienne, Vice-présidente qui se sont investis pour que cette après-midi soit une réussite.

M.-L. QUELET, *présidente du syndicat.*

